

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 03 MAI 2023 A 19H00

Présents à la séance : 19

L'An Deux Mil Vingt Trois, **le 03 MAI A 19H00**

Extrait affiché le :
13 mai 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. CHMIDLIN Stéphane, 1^{er} Adjoint au
Maire.

2ème séance 2023

Présents : M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG
Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria,
M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M.
BREGEOT Claude, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, Mme
RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG
Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, M.
BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Enfouissement des réseaux
secs secteur La Trouche :
Annulation et remplacement de la
délibération n° 51/2022.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. le Maire à M. COLIN Joël
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. SALÉRIO Philippe
Mme PIANT Noëlle à M. CHMIDLIN Stéphane
Mme RUYER Christine à Madame FERREIRA-PIERRAT Maria
M. PIERRAT-LABOLLE Julien à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

Mme ACCILI Micheline
M. CHARDIN Denis
M. EVRARD Luc
M. ROMARY Fabrice
Mme SCHILLINGER Stella

N° 34/2023

Secrétaire de séance : M. BURGER Emmanuel

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, présente le projet
d'enfouissement des réseaux secs rue des Lacs et Impasse du Trou de la Scie - Secteur La Trouche
dont le coût global ; qui avait fait l'objet d'une première délibération n° 51 le 14 avril 2022, a été
révisé.

Monsieur Philippe SALÉRIO précise que le nouveau coût de l'opération est
estimé à 122 549,18 € HT, auxquels s'ajouteront des frais de maîtrise d'ouvrage à hauteur de 3 % du
montant HT des travaux réalisés et précise que ces travaux et frais sont susceptibles d'être financés
au titre du Programme Départemental "Environnement" ou du Programme Environnement et Cadre
de vie.

La participation de la commune s'élèvera à 40,00 % du montant HT du
projet plafonné à 90 000,00 € HT puis 80,00 % du montant HT du projet au-delà de ce montant,
conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date
du 25 Janvier 2023.

Selon l'estimation du projet ci-dessus, la participation financière de la
commune serait de 65 715,82 €.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux :

- | | | |
|--|----------------|----------------|
| - d'enfouissement du réseau France TELECOM, | oui | non |
| - d'enfouissement du réseau d'éclairage public, | oui | non |
| - de réfection de chaussée, | oui | non |
| - de réfection des trottoirs, | oui | non |
| - d'assainissement ou d'eau potable, | oui | non |
| - autres travaux à préciser (fibre optique, défense, incendie) | oui | non |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal présent et représenté :

- **DECIDE** d'annuler la délibération n°51/2022,
- **DECIDE** de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant prévisionnel de 122 549,18 € HT + 3 % de frais de maîtrise d'ouvrage,
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant 40,00 % du montant réel HT du projet (y compris frais de maîtrise d'ouvrage), plafonné à 90 000,00 € HT puis 80,00 % du montant réel HT du projet (y compris frais de maîtrise d'ouvrage) au-delà de ce montant.
- **DEMANDE** l'attente de l'attribution de la subvention pour engager l'opération.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour Le Maire,
L'Adjoint au Maire